



BILAN CONSOLIDÉ

Fondation du Ceras

N°		2016	2015	N°		2016	2015
1	ACTIF	13'198'182.50	12'236'823.41	2	PASSIF	13'198'182.50	12'236'823.41
10	ACTIF CIRCULANT	10'429'168.36	9'365'266.05	20	CAPITAUX ÉTRANGERS	9'426'757.45	9'058'477.75
	<i>Trésorerie et papier-valeurs</i>	<i>1'043'097.30</i>	<i>348'677.71</i>		CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME	6'018'832.45	5'865'684.75
100	Caisses	15'410.45	12'395.30		<i>Dettes résultant de l'achat de biens et services</i>	<i>233'010.15</i>	<i>204'142.35</i>
101	Postes	87'982.88	47'348.64	200	Créanciers	233'010.15	204'142.35
102	Banques	939'703.97	288'933.77		<i>Autres dettes à court terme</i>	<i>5'755'689.50</i>	<i>5'635'060.50</i>
	<i>Créances résultant de prestations</i>	<i>2'073'579.60</i>	<i>2'027'755.90</i>	201	Autres créanciers	0.00	0.00
105	Débiteurs facturation	2'073'579.60	2'027'755.90	205	Avances reçues de l'État	5'755'689.50	5'635'060.50
106	Du croire	0.00	0.00		<i>Dettes à court terme portant intérêts</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
	<i>Autres créances à court terme</i>	<i>9.75</i>	<i>-2'563.95</i>	202	Dettes financières à court terme	0.00	0.00
106	Autres débiteurs	9.75	-2'563.95		<i>Passifs de régularisation</i>	<i>30'132.80</i>	<i>26'481.90</i>
	<i>Stocks</i>	<i>17'331.00</i>	<i>12'790.00</i>	204	Passifs transitoires	30'132.80	26'481.90
107	Stocks	17'331.00	12'790.00		CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME	3'407'925.00	3'192'793.00
	<i>Actifs de régularisation</i>	<i>7'295'150.71</i>	<i>6'978'606.39</i>		<i>Dettes à long terme portant intérêts</i>	<i>1'948'770.00</i>	<i>2'083'980.00</i>
109	Actifs transitoires	13'421.20	10'762.00	206	Dette hypothécaire (12-Septembre 11)	450'000.00	525'000.00
109	Excédent de charges de l'exercice (*)	5'670'506.51	5'463'680.39	206	Dette hypothécaire (Peseux)	259'000.00	261'800.00
109	Solde excédents de charges (exercices précédents)	1'611'223.00	1'504'164.00	206	Dette hypothécaire (Coquemène 23)	264'000.00	276'000.00
				206	Emprunts à long terme (RFV Prévoyance.ne)	975'770.00	1'021'180.00
11	ACTIF IMMOBILISÉ	2'769'014.14	2'871'557.36		<i>Recapitalisation caisse 2ème pilier Prévoyance.ne</i>	<i>1'459'155.00</i>	<i>1'108'813.00</i>
	<i>Immobilisations financières</i>	<i>18'265.14</i>	<i>18'263.36</i>	208	Apport supplémentaire (exigible au 1.1.2019)	301'687.00	163'700.00
104	Dépôts de garantie de loyer	17'765.14	17'763.36	220	Réserve liée (changement de primauté 2039 ou avant)	1'157'468.00	945'113.00
115	Titres et autres placements financiers	500.00	500.00				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2'750'749.00	2'853'294.00	21	CAPITAUX PROPRES	3'771'425.05	3'178'345.66
	<i>Immobilisations corporelles meubles</i>	<i>214'114.00</i>	<i>248'994.00</i>		<i>Fonds propres / capital de l'organisation</i>	<i>3'771'425.05</i>	<i>3'178'345.66</i>
111	Mobilier, machines, installations	139'040.00	142'080.00	210	Capital de dotation	50'000.00	50'000.00
112	Véhicules	46'184.00	76'464.00	210	Capital de la fondation	643'512.25	643'512.25
113	Informatique et communication	28'890.00	30'450.00	212	Fonds propres (dons, legs, ...)	877'447.80	881'097.25
	<i>Immobilisations corporelles immeubles</i>	<i>2'536'635.00</i>	<i>2'604'300.00</i>	220	Réserve liée UF (cumul résultats exercices précédents)	1'900'892.94	1'323'403.00
110	Immeuble exploitation (12-Septembre 11)	1'818'900.00	1'870'000.00	220	Réserve liée UI (cumul résultats exercices précédents)	299'572.06	280'333.16
110	Immeuble exploitation (Peseux)	262'100.00	264'700.00				
110	Immeuble locatif (Coquemène 23)	455'635.00	469'600.00				
(*)	Excédent de charges ES	6'189'785.28	6'060'409.23		Assurance incendie :	16'881'801.13	16'881'801.13
(*)	Excédent de recettes UF	-482'579.57	-577'489.94		Assurance incendie : part PPE : 49/1000 ^{ème} total police (*)	296'450.00	296'450.00
(*)	Bénéfice unité immobilière	-36'699.20	-19'238.90		Assurance incendie :	1'480'000.00	1'480'000.00
(*)	Total fondation du Ceras	5'670'506.51	5'463'680.39		Assurance incendie :	1'700'000.00	1'700'000.00
(*)	Excédent consolidé global, selon budgets :	6'214'775.00	6'182'215.00		Valeur cadastrale (au 1.1.2001) :	6'182'000.00	6'182'000.00
(*)	Excédent (part NE) reconnu par l'OES :	4'958'945.69	4'990'645.00		Valeur cadastrale (au 30.9.2009) :	193'000.00	193'000.00
					Valeur cadastrale (au 1.01.2001) :	683'000.00	683'000.00

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION POUR L'EXERCICE 2016

au Conseil de fondation de la

Fondation "Centre régional
d'apprentissages spécialisés, Berne, Jura, Neuchâtel"

La Chaux-de-Fonds

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En ma qualité d'organe de révision, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation "Centre régional d'apprentissages spécialisés, Berne, Jura, Neuchâtel" pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Ma responsabilité consiste, sur la base de mon audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. J'ai effectué mon audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisse (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. J'estime que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former mon opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon mon appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et à aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

J'atteste que je remplis les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec mon indépendance.

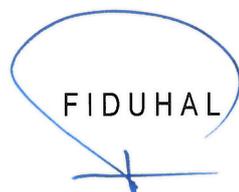
Conformément à l'article 728a al.1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, j'atteste qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

J'ai par ailleurs effectué les procédures d'audit convenues selon la Norme d'audit suisse 920 et la directive du 5 mars 2014 du chef du Service de l'enseignement obligatoire.

J'atteste également avoir vérifié la conformité de la demande de subvention de l'exercice passé sous revue. Ce document est arithmétiquement et formellement exact.

Je recommande d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Chaux-de-Fonds, le 24 mars 2017.



Patrick Haldimann
expert-réviseur agréé